

pour la deuxième partie. Sans doute les ressemblances ne manquent pas, mais à côté de ces points de contact, il y a de nombreuses différences. Cette stabilité d'une part, cette variété de l'autre n'est-elle pas un signe évident que les versets en question n'étaient pas considérés comme faisant partie essentielle du *Te Deum* ?

En résumé, soit que nous les considérons par rapport à l'ensemble du cantique, soit que nous les considérons en eux-mêmes, soit que nous les regardions à la lumière de la tradition, il semble bien que les versets, objet de la présente difficulté, ne font pas partie intégrante du *Te Deum*.

Nous disons en second lieu qu'ils ne sont pas sa propriété exclusive. Il est vrai que notre *Gloria in excelsis* n'a plus ces versets; mais il les avait autrefois; il les eut, dans la liturgie ambrosienne jusqu'au XVI^e siècle et il les possède encore aujourd'hui dans la liturgie grecque où on le récite chaque jour à l'office du matin.

Or, il est évident que "la rencontre ici ne saurait être fortuite. Nous avons affaire à une centonisation, et il n'est pas admissible que les auteurs des deux cantiques aient exécuté directement cette centonisation indépendamment l'un de l'autre. S'il n'était question que d'emprunts quelconques aux psaumes, le cas serait bien différent. Les psaumes étant du domaine commun, il est évident que le seul fait d'y puiser d'une certaine manière pour augmenter un cantique, comme d'autres y avaient puisé d'une autre manière pour augmenter un autre cantique, n'impliquerait aucun lien de dépendance entre les divers emprunteurs. Tout au plus pourrait-on voir l'imitation d'un procédé dans le fait, assurément peu indiqué, de compléter un cantique par une rapsodie de versets de psaumes.

Mais si les emprunts sont les mêmes et se groupent à peu près de la même façon, suivant certaines analogies, si la circonstance pour laquelle on emprunte est la même de part et d'autre, comme c'est le cas pour nos deux cantiques matutinaux "*l'hymnus matutinus (Gloria in excelsis)* et *l'hymnus matutinatis in die dominica*" (le *Te Deum*), alors, il faut bien en convenir, l'explication d'un pareil accord ne peut être